

Résumé de la plénière du 21 avril 2008, à 18h30, avant la séance du Conseil.

Demande de dérogation mineure pour le 662, Chemin Thomas Maher

Monsieur Bourgault précise aux membres du conseil que suite au refus d'accorder la demande de dérogation mineure pour le 662, Chemin Thomas Maher lors de la dernière séance, les propriétaires ont demandé à être entendus par le Comité consultatif d'urbanisme pour apporter des précisions supplémentaires.

Lors de cette rencontre, les membres du comité ont écouté les explications des propriétaires, Monsieur Croteau a posé des questions précises quant à l'aménagement qui pourrait être fait ailleurs et les réponses fournies ont été concluantes. Le comité, à la lumière des explications fournies, recommande aux membres du conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure après publication de celle-ci dans le Courrier de Portneuf.

Patrouille nautique

Monsieur Guy Jacob mentionne qu'il a communiqué avec Bourque Marine et qu'ils ne voulaient plus nous prêter le bateau parce qu'ils ont des problèmes à régler leur dossier avec Ville de Fossambault. Monsieur Jacob leur a mentionné que ça ne devait pas nous pénaliser, que ça ne nous regarde pas et que c'est complètement indépendant de nous. Après discussion, il serait prêt à nous le prêter mais nous devons verser 1 500 \$ au lieu de 1 000 \$ ce qui serait pour l'entretien et les réparations mécaniques ainsi que le transport pour l'apporter et le reprendre à la fin de l'été. La Ville devra de plus fournir une assurance.

Règlement de circulation

Il faudrait ajouter la clause de vitesse à 50 km/heure ainsi que la clause concernant l'abrogation de l'ancien règlement. Quant au reste, tout est clair.

Club Nautique St-Louis

Madame Viviers informe les membres du conseil des demandes reçues de Monsieur Nicolas Racine du Club Nautique St-Louis.

Posterons-nous les calendriers encore cette année ? Oui.

Ferons-nous les 6 à 8 encore cette année ? Oui.

Y aura-t-il une commandite encore cette année pour le Cocktail d'ouverture ? Monsieur Racine demande un montant de \$750. Madame Viviers précise que nous avons toujours donné \$500. Il est recommandé de verser \$500.00 encore cette année.

Monsieur Jacques Coulombe, pour sa part, mentionne qu'il aimerait bien que les quais soient réparés afin que les gens puissent venir aux 6 à 8 en bateau. Il demandera un estimé des coûts à Monsieur Careau et nous en reparlera plus tard.

Service internet haute vitesse

Monsieur Guy Jacob expose aux membres du conseil un résumé de la rencontre que nous avons eue avec Xplore Net concernant un service internet haute vitesse. Monsieur Jacob précise que la compagnie Xplore Net fonctionne également par satellite et que ce n'est pas l'internet haute vitesse de grande performance mais que c'est tout de même beaucoup plus rapide que ce que nous avons présentement. La compagnie doit en installer un chez Monsieur Jacob à titre d'essai et nous aurons ses commentaires plus tard.

De son côté, Monsieur Jacques Coulombe a fait des approches avec la compagnie de Câble de Ste-Catherine qui semblerait maintenant intéressée à nous fournir le service. Ils feront une estimation des coûts et recommuniqueront avec nous par la suite. Les coûts seraient beaucoup moins élevés même si la Ville devait investir un certain montant d'argent pour la mise en place. Madame Viviers mentionne qu'elle fera des recherches pour savoir si nous ne pourrions pas avoir une subvention pour compenser une partie des coûts.

Problématique des goélands

Messieurs Mathieu Vézina et Robert Simard viennent rencontrer les membres du conseil pour discuter de la problématique des goélands. Monsieur Vézina mentionne qu'il y a plusieurs goélands, de 100 à 150 oiseaux en fin de journée, à la Baie à la

Loutre et que c'est très polluant. Des études ont été faites et il semble cependant que ces oiseaux n'y viennent pas pour se reproduire mais bien plutôt pour dormir. On pourrait utiliser des filets, ce qui serait plus facile à déplacer. Monsieur Vézina précise cependant que le plus efficace serait l'utilisation d'un effaroucheur, tel que décrit au document remis. Monsieur Vézina demande à la ville de prendre les moyens nécessaires pour les éloigner. Les coûts pour un appareil sont d'environ \$3,500.

Monsieur Jacob aimerait que la directrice générale demande à Monsieur Lachance de Plage du Lac-Saint-Joseph s'ils ont eu des bons résultats avec leur appareil pour éloigner les goélands.
